

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas »



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

BILAN 2023-2024



INTRODUCTION

Trier ses déchets c'est bien mais éviter d'en produire c'est mieux !

La maîtrise de la quantité des déchets à collecter et à traiter est devenue fondamentale tant pour des raisons environnementales (le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas) que financières (maîtrise des coûts par la maîtrise des quantités à gérer).

La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), votée en février 2020, a confirmé le rôle et l'importance de la prévention. Elle reprend et renforce les mesures de la feuille de route pour l'économie circulaire publiée en 2018. Cette loi vise une accélération du changement des modes de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

La loi AGEC prévoit notamment :

- ▶ la fin des emballages en plastique à usage unique à l'horizon 2040 ;
- ▶ l'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires ;
- ▶ la création de fonds pour le réemploi et pour la réparation;
- ▶ la mise en place d'un indice de réparabilité et d'un indice de durabilité ;
- ▶ la mise en place de nouvelles filières pollueurs-payeurs (filières à responsabilité élargie des producteurs ou « filières REP »).

A son niveau, la 3CM a décidé d'agir en s'engageant dans un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

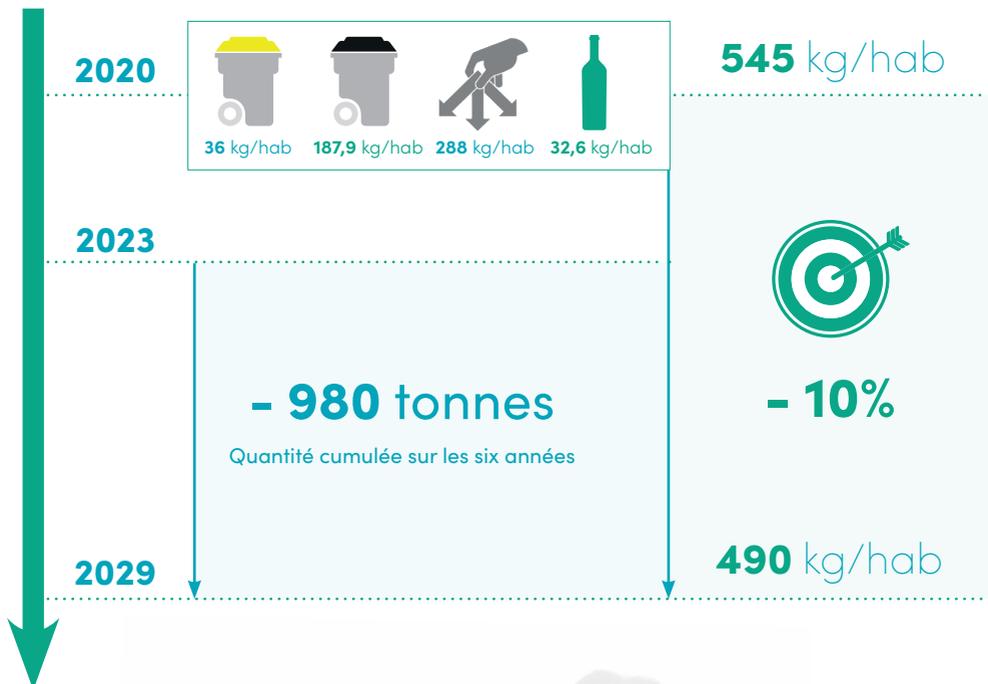
Planifié sur 6 ans (2023-2029), ce plan est composé de 27 actions et 70 sous-actions autour de 8 axes thématiques :

1. Être éco-exemplaire,
2. Sensibiliser,
3. Utiliser les instruments économiques,
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire,
5. Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets,
6. Augmenter la durée de vie des produits,
7. Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable,
8. Réduire les déchets des entreprises.

Le présent document dresse le bilan de mise en œuvre du PLPDMA sur la période septembre 2023-décembre 2024.

OBJECTIF DU PLPDMA

L'objectif est de tendre vers l'objectif réglementaire de diminution globale de 15% des déchets ménagers et assimilés* (DMA) par habitant entre 2010 et 2030, ce qui signifie pour le territoire une **diminution de 54 kg/hab** de DMA entre 2020 et 2029, fin du PLPDMA (soit **environ 10 % de la production actuelle de déchets**)



*Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du code général des collectivités territoriales).

SOMMAIRE

- ▶ La prévention: de quoi parle-t-on ?
- ▶ Évolution des quantités
- ▶ Actions 2023-2024



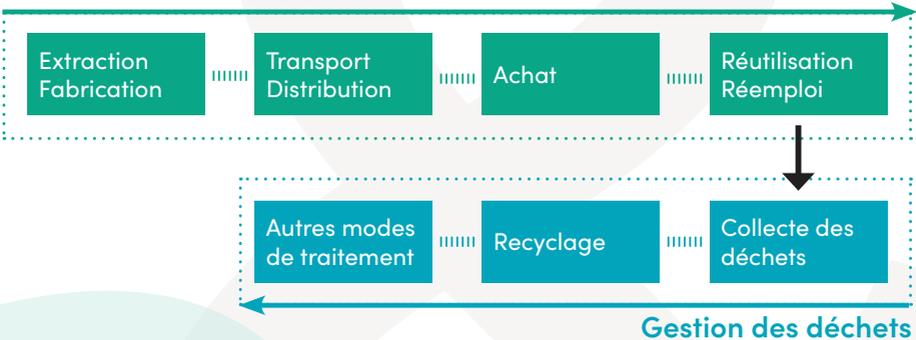
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

DE QUOI PARLE-T-ON ?

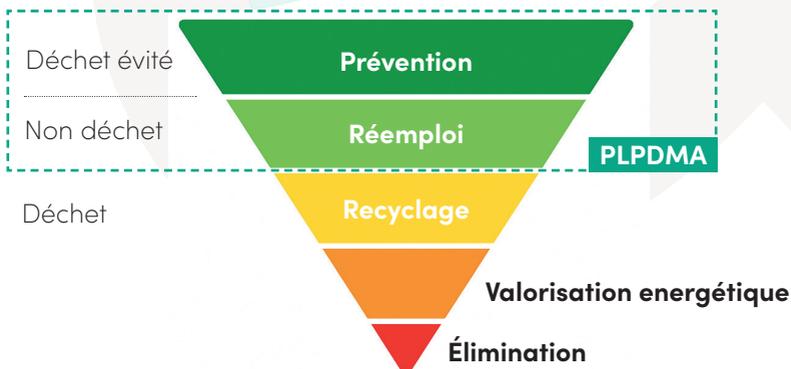
La **prévention des déchets** correspond à l'ensemble des **actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité**, qui permettent de **réduire les quantités et/ou la nocivité** des déchets.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.

Prévention des déchets

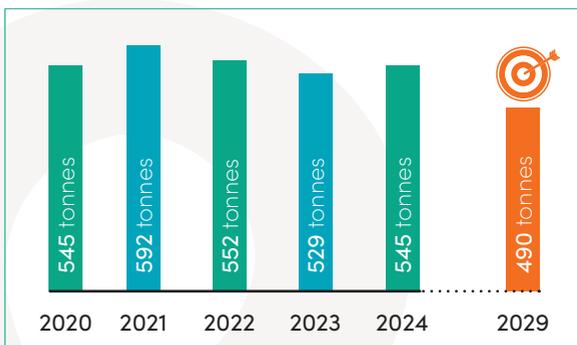


Selon la **hiérarchie des modes de traitement** des déchets imposée par la directive européenne de novembre 2008 et repris dans la réglementation nationale (article L. 541-1 du code de l'environnement), la **prévention** constitue **l'objectif premier**, suivie par la préparation en vue du réemploi, la valorisation matière, la valorisation énergétique et l'élimination.



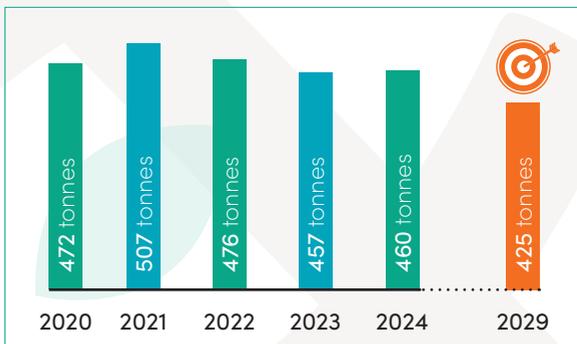
ÉVOLUTION DES QUANTITÉS

ÉVOLUTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



La **quantité globale de déchets a augmenté** entre 2023 et 2024 (+ 3 %). La raison principale de cette augmentation réside dans **l'augmentation des quantités de déchets verts (+ 18,5 %** entre 2023 et 2024), ce flux de déchets représentant à lui seul **15,7 % du tonnage** total des déchets collectés par la 3CM en 2024. La quantité de déchets verts est très liée aux conditions climatiques (faible tonnage lors des années sèches, tonnage élevé lors des années pluvieuses).

ÉVOLUTION DES DMA HORS VÉGÉTAUX



Hors végétaux, la quantité globale de déchets par habitant a stagné entre 2023 et 2024 (+ 0,6%).

Evolution des tonnages

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2020/2024
Poids total (Kg/habitant)	545	592	552	529	545	-0,20%
Ordures ménagères (bac gris)	187,9	191,7	183	156,1	155,8	-17,10%
Biodéchets	0	0	0	0	0,3	SO
Tri (bac jaune)	36,5	38,2	37,9	54,1	57,8	58,20%
Verre (bornes vertes)	32,7	32,3	32,6	30,7	30,9	-5,30%
Somme des déchets courants des ménages	257,1	262,2	253,5	240,9	244,9	-4,80%
Végétaux	73,2	84,8	76,5	72,9	86,4	18,10%
Gravats	82,3	89,4	78,7	79,1	81,6	-0,80%
Bois	26,7	33,1	28,8	29,4	29,2	9,50%
Mobilier	22,5	25,2	28,4	26,2	27,5	22,40%
Carton	13,1	14,9	13,4	12,1	10,3	-21,30%
Appareils électriques	9,7	9,3	9,1	8,8	9	-7,50%
Métaux	13	12,9	11,7	12,2	12,6	-3,30%
Encombrants («non recyclés»)	32,3	38,4	35,2	33	32,3	0,00%
Plâtre	9,1	11,5	9,2	9,7	9,7	6,50%
Déchets spéciaux	2,9	3,2	3	3,2	3,1	6,10%
Autres déchets	3,4	5,5	5,6	5,9	5	46,90%
Somme tonnage déchèterie	288,2	328,2	299,7	292,5	306,8	6,40%
Somme tonnage déchèterie hors végétaux	215	243,4	223,2	219,6	220,4	2,50%

Entre 2020 et 2024, on note une **diminution** de la quantité des déchets courants des ménages (ordures ménagères, tri et verre) : **- 5,3%** entre 2020 et 2024.

En revanche, sur la même période, la quantité de **déchets déposés à la déchèterie** a **augmenté de 6,4%**. L'augmentation n'est que de **2,5%** hors végétaux.

ACTIONS 2023-2024

Entre septembre 2023 et décembre 2024, **29 des 70 actions** inscrites dans le PLPDMA ont été engagées (41%).

	Thème	Actions programmées	Actions engagées
Axe 1	Eco-exemplarité	9	2
Axe 2	Sensibiliser	11	4
Axe 3	Instruments économiques	2	1
Axe 4	Gaspillage alimentaire	5	2
Axe 5	Déchets verts et biodéchets	14	9
Axe 6	Durée de vie des produits	13	6
Axe 7	Actions emblématiques pour la consommation responsable	10	3
Axe 8	Déchets des professionnels	6	2
TOTAL		70	29

41% des actions ont été engagées



Axe 1



Axe 2



Axe 3



Axe 4



Axe 5



Axe 6



Axe 7



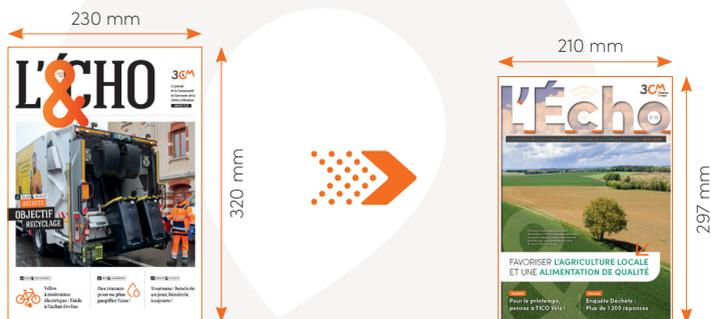
Axe 8

Action 01

Limiter la production de papiers de la 3CM

→ Engager une stratégie de limitation des impressions papier

✔ Magazine l'écho



✔ Mise en place de nouveaux copieurs connectés permettant de gérer ses impressions



Action 02

Limiter la production de déchets générés par les services de la 3CM

→ Organiser la vente et/ou le don des objets qui ne sont plus utilisés

✔ Vente de 78 biens meubles en février 2024 provenant de l'espace de co-working « Tiers Mix » dont 12 tables de travail, 16 chaises à roulettes, 1 frigidaire, 4 tabourets, 4 fauteuils, 10 corbeilles métalliques..

✔ Lancement d'une étude interne sur l'opportunité d'utiliser les services d'une plateforme dédiée aux collectivités territoriales et à leurs groupements qui organise la vente aux enchères en ligne des biens d'occasion.



✔ Mise en place des torchons pour les mains et la vaisselle sur différents sites de la 3CM (siège, centre technique et déchèterie) pour limiter l'usage des essuie-main jetables. Lavage par les agents de la 3CM.

Action 04

Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets et à l'éco-consommation

→ Communiquer fortement sur la thématique Prévention des déchets lors de l'évènement annuel «Semaine Européenne de réduction des déchets (SERD)»

▶ SERD 2023



✔ Covering de 3 bennes à ordures ménagères avec le message « Ensemble, réduisons nos déchets »



✔ Une page consacrée au PLPDMA dans l'ECHO d'octobre 2023



✔ Distribution de 80 flyers sur le réemploi à la déchèterie



✔ Conférence de presse « Pensez à donner plutôt que jeter » 21 novembre 2023



✔ Atelier Furoshiki en novembre 2023

✔ Communication sur les réseaux sociaux

Environnement
RÉPARATION
Venez réparer ou faire réparer vos objets
du mardi au samedi
de 10h30 à 19h00
Mairie (15000 Coligny)

✔ Réparation animé par ARTILAB le samedi 16 novembre

Environnement
BROYAGE DE DÉCHETS VERTS
BRÛTES AVEC VOTRE BRÛCHAT
du mardi au samedi
de 10h30 à 19h00
Déchèterie du Hauts

✔ Broyage de déchets verts samedi 23 novembre 2024 (15 foyers)

Environnement
VISITE DU SITE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE LA TIENNE
Animée par
du mardi au samedi
de 10h30 à 19h00
Déchèterie du Hauts

✔ Visite de l'usine OVADE et du centre d'enfouissement par les habitants le 27 novembre

Environnement
VENEZ DÉCOUVRIR LES COUCHES LAVABLES!
du mardi au samedi
de 10h30 à 19h00
Mairie (15000 Coligny)

✔ Atelier couche lavable en novembre 2024



→ Organiser un éco-événement sur la thématique éco-consommation

► Les Ecostellanes – 8 juin 2024



✓ Atelier couches lavables par Béb'écolo des Savoies

✓ Atelier « le jardinage au naturel »

✓ Gaufres anti-gaspi avec « Boc à récup »



Action 06

Sensibiliser les scolaires

→ Communiquer les bonnes pratiques pour réduire sa production de déchets

✓ En 2024, 797 élèves ont été sensibilisés par Héloïse BURGAIN, animatrice transition écologique de la 3CM



UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Mener une réflexion sur des soutiens financiers pour inciter à l'adoption de pratiques vertueuses

→ **Augmenter la visibilité du dispositif actuel de soutien financier à l'achat de composteur**



✓ Création d'un nouveau visuel en décembre 2023



✓ Mailing à plus de 6 000 adresses concernant le soutien financier apporté par la 3CM

✓ 2 Panneaux installés à la déchèterie en décembre 2023



✓ Flyer accompagnant les calendriers de collecte en décembre 2023, diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire

✓ Publications sur les réseaux sociaux

53,5 % des foyers ont répondu connaître le dispositif de soutien financier lors de l'enquête « Vos déchets et vous » 2025 (44,7 % en 2022).

En 2024, la 3CM a soutenu **250 achats de composteurs** (dont 13 lombricomposteurs) contre 37 par an en moyenne depuis 2017.

66,3 % des foyers ayant demandé un soutien ont déclaré débuter la pratique du compostage.

35,2 % ont déclaré pratiquer le mulching et ne pas apporter leur pelouse en déchèterie.

ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS & ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

AXE 5

Action 12

Développer l'utilisation des déchets végétaux comme des ressources

→ Organiser des sessions de broyage à la déchèterie et mettre du broyat à disposition des usagers



✓ Samedi 23 novembre 2024 - Broyage de déchets verts et mise à disposition de broyat (15 foyers)



→ Communiquer sur les bonnes pratiques (mulching, plantation d'arbustes à croissance lente, possibilités de valorisation de la pelouse et des autres déchets verts)



✓ Printemps-été 2024 - Création de zones cultivées à la déchèterie montrant les utilisations possibles de végétaux (haie sèche, pommes de terre cultivées sur gazon, tipis en bambou, buttes lasagne, courges ...)



Développer le compostage individuel

→ Communiquer sur le soutien financier de la 3CM pour l'achat de composteurs



- ✓ Mailing en décembre 2024
- ✓ Publications Réseaux sociaux
- ✓ Panneaux à la déchèterie

→ Distribuer des bio-seaux aux habitants pratiquant le compostage



- ✓ Plus de 600 bio-seaux remis aux habitants demandant l'accès aux bornes biodéchets

→ Proposer des formations/conseils au compostage



- ✓ 4 séances en 2023 (Bressolles 6 avril, Balan 10 avril, Pizay 13 mai, La Boisse 15 juin)
- ✓ Stand lors des ECOSTELLANES en juin 2024



Développer le compostage partagé

→ Accompagner la création de composteurs partagés

- ✓ La 3CM propose aux résidences collectives :

Mise à disposition

Bacs de compostage, accessoires et convention d'utilisation.

Montée en compétences

Formation de trois référent-e-s et suivi technique sur un premier cycle de compostage.

Conditions pour en bénéficier

- ▶ Minimum 15 foyers engagés
- ▶ 3 référent-e-s désignés

Plus d'informations sur 3cm.fr -> Gérer ses déchets -> Le compostage

→ Proposer la mise en place de composteurs partagés aux bailleurs sociaux



✔ Mailing envoyé à 56 adresses mail de contacts (bailleurs et syndicats copropriété) le 18 janvier 2024

Action 15

Développer le compostage dans les groupes scolaires

→ Proposer la mise en place de composteurs dans les écoles



✔ 8 composteurs pédagogiques remis :
 Pizay : 7 janvier 2025
 St Exupéry – Montluel : 14 janvier 2025
 Collège Emile Cizain : 14 janvier 2025
 Orée du bois – Balan : 14 janvier 2025
 Val Cottey – Dagneux : 16 janvier 2025
 Bressolles : 24 janvier 2025
 Les Lilas – Balan : 30 janvier 2025
 St Vincent de Paul – Montluel : janvier 2025

→ Sensibiliser les élèves à la pratique du compostage



▶ Formation « Initiation au compostage » inscrite dans le catalogue des animations proposés aux écoles depuis l'année scolaire 2024/2025

5 classes ont demandé cette animation assurée par MAT POTAGE :



- ✔ CE2/CM1 de St Vincent de Paul à Montluel
- ✔ 2 CE1 de l'école de La Boisse
- ✔ 1 CE1/CE2 de Bressolles
- ✔ 1 CM1/CM2 Balan

Action 18

Développer les espaces de réemploi à la déchèterie

→ Ancrer le message «Pensez à donner au lieu de jeter»

- ✓ Des panneaux grand format visibles à l'entrée et au cœur de la déchèterie



- ✓ Article dans le magazine l'ECHO de janvier 2024 (« Une seconde vie pour vos objets »)

→ Créer une zone de récupération des cartons à la déchèterie



- ✓ Un rack pour les cartons au Préau des matériaux

→ Créer une zone pour déposer les vélos



- ✓ Zone créée à côté de la Recyclerie avec panneau explicatif

→ Améliorer la visibilité de la Donnerie et valoriser le geste des donateurs



- ✓ Zone Donnerie renommée Recyclerie et relookée. Panneau central « MERCI POUR VOTRE DON ». Panneaux interdiction de récupérer.

→ Augmenter le nombre de zones «Donnez/prenez» à la déchèterie



✔ Un rack créé pour les cagettes plastique et un rack pour le PVC



✔ Articles de presse



✔ Flyer distribué aux usagers

Action 20

Initier une dynamique de mise en place de filières locales de réparation
→ Sensibiliser sur le réflexe réparation



✔ Création et mise en place de **panneaux** « je répare et ça repart » à la déchèterie



✔ Plusieurs **publications** sur les réseaux sociaux pendant les journées nationales de la réparation



✔ Articles dans le magazine **L'ECHO** d'octobre 2024

✓ Création d'une rubrique sur la réparation d'objets sur le site internet de la 3CM

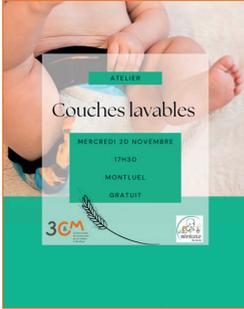


METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 21

Promouvoir les textiles et changes lavables auprès des particuliers et professionnels

→ Promouvoir l'utilisation des alternatives aux produits d'hygiène jetables



✓ 2 ateliers couches lavables organisés :
ECOSTELLANES du 8 juin 2024
SERD 2024 (0 inscription)

Action 22

Limiter les imprimés non sollicités à travers le STOP-PUB

→ Réaliser et implanter un panneau en déchèterie



✓ Panneau grand format à la déchèterie
« STOP PUB Demandez un exemplaire aux gardiens »

→ Communiquer sur le stop-pub

✓ Visuel « Demandez un stop pub à l'accueil de la 3CM »

→ S'assurer de la disponibilité pour les usagers des stop-pub

✓ Impression de 1 000 STOP PUB 3CM

✓ Remise de STOP PUB à tous les accueils de Mairie

→ Mesurer le taux d'apposition

RÉDUIRE LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELLS

Action 25

Encourager/favoriser l'utilisation d'emballages réutilisables dans les commerces pour limiter la production de déchets d'emballages plastique (barquettes)

→ **Proposer un autocollant aux commerçants incitant les clients à apporter leurs contenants**



✔ Création d'un **adhésif 3CM** « Ici vos emballages et sacs réutilisables sont les bienvenus » proposé aux commerçants, forains...

10 visuels remis dans des commerces locaux

Action 27

Engager une réflexion sur la limite du service de collecte des déchets aux professionnels

→ **Engager une réflexion sur la limite de service de collecte à la déchèterie (volumes, poids, fréquence de passage)**

✔ Modification du règlement de déchèterie (appliqué depuis le 1^{er} janvier 2025)

Ajout de l'article 4.3 - Cas des camions benne ou à plateau basculant

« Les véhicules à plateau ou benne basculant sont admis sur le site. Pour des raisons de sécurité, le vidage par gravité (levage de la benne ou d'un plateau par un système hydraulique) est strictement interdit sur tous les quais de la déchèterie. Le vidage par grutage de contenants grand volume est également strictement interdit sur l'ensemble du site. »



Modification article 3.4 – Volume accepté

«Le volume total journalier autorisé par usager, tout type d'apport confondu, est fixé à ~~10~~⁵ m³ »

Interdiction de benner (suppression des barrières amovibles)



Nombre de passages limité à 50 par an



OBJECTIF MOINS DE DÉCHETS

TOUS CONCERNÉS



Gaspillage alimentaire



Compostage



Réparation



Passez
à l'action !



Dons | Réemploi



Location | Emprunt



Stop Pub

Communauté de Communes de la Côtière à Montluel

ZAC Cap&Co | 485 rue des Valets | 01120 Montluel

☎ 04 78 06 39 37 ✉ infos@3CM.fr

3CM.fr 📱 Appli 3CM&Moi

3CM
Communauté
de Communes
de la Côtière
à Montluel